

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue par voie de visioconférence avec enregistrement, ce lundi 7 juin 2021 à 19 h 50.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon

Siège # 3 : M. Michel Breton

Siège # 4 : M. Richard Dubois

Siège # 5 : M. James Allan

Siège # 6 : M. Carl Dubois

Absent : Siège # 2 : M. Roger Gosselin

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Paul Vachon.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 740-2021 du 2 juin 2021 qui renouvelle l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des membres du conseil, que la présente séance soit tenue à huis clos (sans public mais qu'un enregistrement soit rendu public) et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence : Il est proposé par M. James Allan et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

Il est de plus résolu qu'un enregistrement de la séance soit rendu public sur le site internet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2021-090

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2021-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 mai 2021;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance ;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Dépôt du rapport du maire;
7. Mode de diffusion du rapport du maire;
8. Fermeture des bureaux municipaux durant la saison estivale;
9. Dépôt et présentation des états financiers de la municipalité pour l'année 2020;
10. Adoption du règlement numéro 503 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle;
11. Renouvellement d'adhésion à Espace Muni (anciennement Carrefour action municipale et famille) 2020-2021;
12. Renouvellement de l'entente 2021-2023 pour le service de bibliothèque entre le Cégep de Thetford et la Municipalité de Kinnear's Mills;
13. Demande de soutien financier pour la réadaptation en déficience physique - Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA);
14. Demande d'appui au projet « Pour l'Amour du Québec » Cie Club Cheval Canadien;
15. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Sûreté du Québec – premier versement;

TRANSPORT

17. Transport adapté;
18. Reconstruction du pont P-04687 – travaux municipaux additionnels;

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19. Achat d'un immeuble appartenant à Bryan et Gabriel Gingras (9089-1805 Québec Inc.);
20. Résultat pour l'appel d'offres pour l'ajout de salles de toilette et d'accès pour handicapées à l'Église Catholique de Kinnear's Mills;
21. Vente aux enchères pour la vente de terrains résidentiels;
22. Résolution d'appui BAPE Amiante;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

23. Levée de la séance.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

2021-093

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2021-094

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	18 137,40
C0008525	Bell Mobilité inc.	102,25
C0008526	Le Domaine des Semeurs	50,00
C0008527	Centre Jardin André Poirier enr.	2 865,47
C0008528	Hydro-Québec	239,98
C0008529	Visa Desjardins	63,75
C0008530	A. Landry Paysagiste & Fils	321,93
C0008531	Centre Jardin Jean-François Vachon	757,35
C0008532	Xerox Canada Ltée	270,00
C0008533	MRC des Appalaches (communications)	250,00
C0008534	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 092,42
C0008535	Fonds d'information sur le territoire	5,00
C0008536	TEXEL Matériaux Techniques inc.	12 840,40
C0008537	Paquet et Fils	122,71
C0008538	Pluritec Ltée	569,13
C0008539	Gilles Blais (arbres – Sentier fleuri)	1 125,00
C0008542	Agence du revenu du Canada DAS	2 107,95
C0008543	Ministère du revenu DAS	5 842,26
C0008544	Petite caisse	105,50
C0008545	Signalisation de l'Estrie inc.	1 637,51
C0008546	Location d'outils Thetford (compacteur)	4 125,30
C0008547	Stéphane Champagne (voirie)	6 669,98
C0008548	Caisse Desjardins région de Thetford	451,20
C0008549	Armand Lapointe Équipement inc.	88,25
C0008550	Louise Trépanier (50% camping)	20,00
C0008551	Jean-Pierre Turgeon (km)	297,00
C0008552	Raymond Chabot Grant Thornton	6 179,91
C0008553	Pluritec Ltée (TECQ – Voirie)	6 260,39
P2100026	Service Sanitaires Denis Fortier	3 014,54
P2100027	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2100028	C. Jacques Électrique inc.	911,46
P2100029	Excavation Maggy Inc.	6 348,33
P2100030	AG Architecte (église)	665,45
P2100031	2861-7389 Québec inc. Rick MacRae	16 053,44
P2100032	Bernier Beaudry Inc. (Cour municipale)	265,60
P2100033	FQM Assurances (tracteur)	97,01
P2100034	Les Transports Maggy Beudet inc.	1 851,10

P2100035	Excavation Maggy inc.	12 044,76
P2100036	Vivaco groupe coopératif	1 126,89
P2100037	Canac (FRR Jardin Fleuri)	199,99
L2100009	Hydro Québec	396,58
L2100010	Bell Canada	439,93
	TOTAL	116 082,05

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

M. Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-095 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu unanimement que les élus confirment que le maire M. Paul Vachon a déposé le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2020, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Adoptée.

2021-096 MODE DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu unanimement de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site web de la Municipalité et dans le journal Le Sons d'Cloches.

Et qu'une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

Adoptée.

2021-097 FERMETURE DU BUREAU DURANT LA SAISON ESTIVALE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer le bureau municipal durant la période des vacances, soit du 19 au 30 juillet 2021.

2021-098 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

Dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport financier au 31 décembre 2020 et du rapport du vérificateur externe exigés en vertu de l'article 176.1 du code municipal.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 218 840 \$.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la visioconférence spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Il est proposé par le M. Richard Dubois et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu d'adopter, tel que déposé par la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020.

2021-099 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 495 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 503 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 503 modifiant le règlement numéro 495 sur la gestion contractuelle.

Adopté

2021-100 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À ESPACE MUNI (ANCIENNEMENT CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Espace Muni et de payer la cotisation annuelle 2021-2022 au coût de 90,83 \$ taxes incluses.

2021-101 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2021-2023 POUR LE SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE ENTRE LE CEGEP DE THETFORD ET LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente entre le Cégep de Thetford et la municipalité de Kinnear's Mills pour l'accès à toutes les succursales du réseau des bibliothèques publiques de Thetford Mines et acceptent les frais liés par cette entente pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023.

D'autoriser Monsieur Paul Vachon, maire et Madame Claudette Perreault, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente.

Le réseau des bibliothèques publiques de Thetford Mines comprend la Bibliothèque de la Polyvalente de Black Lake, la Bibliothèque du Cegep, la Bibliothèque l'Hiboucou et la Bibliothèque de l'Amitié. Tous les citoyens de la municipalité qui souhaiteront devenir membres pourront le faire gratuitement.

ADOPTÉE

2021-102 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE - FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CRDP-CA)

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 50 \$ pour le soutien financier à la Fondation du Centre de Réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA)

2021-103 DEMANDE D'APPUI AU PROJET « POUR L'AMOUR DU QUÉBEC » CIE CLUB CHEVAL CANADIEN

Il est proposé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de devenir membre associé fondateur de Cie Club Cheval Canadien, de confirmer notre appui dans le projet « Pour l'Amour du Québec ».

2021-104 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé

QUE la municipalité de Kinnear's Mills joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-105 SÛRETÉ DU QUÉBEC – PREMIER VERSEMENT

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 25 175 \$.

TRANSPORT

2021-106 TRANSPORT ADAPTÉ

Que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée ;

Que Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Que la corporation municipale de Kinnear's Mills adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2021 ;

Que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 2,51 \$ par habitant, soit pour un nombre de 359 habitants pour une contribution totale de 901,09 \$, soit versée à T.A.T suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T ;

Que Monsieur Paul Vachon et Monsieur Richard Dubois soient délégués pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc. qui se tiendra le mardi 15 juin 2021 à 18 h 30 via vidéoconférence.

Que le représentant de la corporation municipale de Kinnear's Mills, en tant que membre de T.A.T pour l'année 2021, soit M. Richard Dubois.

Que le plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvé ;

Que la grille tarifaire appliquée aux usagers, tel que décrite au plan de transport 2021 de T.A.T soit approuvée ;

Que les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées tel que présentées par l'organisme mandataire.

2021-107

RECONSTRUCTION DU PONT P-04687 - TRAVAUX MUNICIPAUX ADDITIONNELS

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, a débuté la reconstruction du pont P-04687 sur la route 269 dans la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction du pont P-04687 entraînent un déplacement de la circulation par la route 271 puis par le chemin Allan, le 12^e Rang et le 13^e Rang de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE l'augmentation de la circulation par ces chemins de la municipalité de Kinnear's Mills a pour conséquence d'accroître les besoins d'entretien, de réparation, de nivelage du chemin Allan, du 12^e Rang et du 13^e Rang;

ATTENDU QUE la circulation entraîne une augmentation de poussière et que la municipalité de Kinnear's Mills a prévu un épandage d'abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports du Québec, d'assumer les coûts additionnels d'entretien, de réparation, de nivelage et demande également que le ministère des Transport effectue un épandage d'abat-poussières sur le rang Allan, le 12^e Rang et le 13^e Rang de la municipalité de Kinnear's Mills.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la députée de Lotbinière-Frontenac, Madame Isabelle Lecours.

Adopté.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-108

ACHAT D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À BRYAN ET GABRIEL GINGRAS (9089-1805 QUÉBEC INC.)

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir l'immeuble situé sur la rue Guy, Kinnear's Mills et appartenant à Bryan et Gabriel Gingras (9089-1805 QUÉBEC INC.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter ledit immeuble situé sur les lots numéros 5 956 821 et 5 956 824 « tel que montré sur le plan en annexe C » appartenant à Bryan et Gabriel Gingras pour le montant de 30 000 \$, et ce, sous les conditions suivantes :

QUE les frais de notaire soient payés par la municipalité;

QUE toutes les taxes et intérêts des immeubles appartenant à Bryan et Gabriel Gingras soient payées en totalité à la signature du contrat de vente, tel que mentionné dans l'offre d'achat du 31 mai 2021.

QUE M. Paul Vachon, maire et/ou Mme Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer tous les documents requis dans cet achat.

Adopté

2021-109 RÉSULTAT POUR L'APPEL D'OFFRES POUR L'AJOUT DE SALLES DE TOILETTE ET D'ACCÈS POUR HANDICAPÉES À L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE KINNEAR'S MILLS

Sujet reporté à une séance subséquente.

2021-110 VENTE AUX ENCHÈRES POUR LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE le développement résidentiel municipal sis à Place Harriet-Wilson;

ATTENDU QUE les trois (3) terrains disponibles prêts à construire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision d'offrir la possibilité à des nouvelles familles de s'établir dans la municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions pour la vente de ces trois (3) terrains résidentiels sis dans le développement situé sur la rue Place Harriet-Wilson;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe B);

QU'un avis public (annexe A) soit également publié (église catholique, Candlish Church, bureau municipal, page facebook et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées jusqu'au 28 juin 2021, 16 h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-111 RÉSOLUTION D'APPUI BAPE AMIANTE

Considérant qu'en octobre 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a été mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'établir l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés (RMA) au Québec et que le 24 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette recevait le rapport final du BAPE;

Considérant que parmi les nombreuses recommandations des commissaires, certaines concernent directement le milieu municipal touché par la présence d'amiante;

Considérant que les travaux actuels de réflexion visant la suite à donner suite aux recommandations des commissaires relèvent du bureau du premier ministre, M. François Legault;

Considérant que les recommandations des commissaires, en vue de l'adoption d'un nouveau cadre de valorisation des RMA par le Gouvernement du Québec, auront des impacts directs sur le développement actuel et futur de notre région;

Considérant que des discussions ont cours afin de développer ce nouveau cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au sein de différents ministères;

Considérant que les municipalités et les MRC sont des Gouvernements de proximités;

Considérant que la MRC a la compétence du développement économique et de l'aménagement du territoire;

Considérant que la démonstration a été faite lors des audiences du BAPE que la présence de résidus amiantés peut devenir un levier de développement majeur pour la région et le Québec, si le cadre de valorisation est adapté à la réalité;

Considérant que les municipalités travaillent activement depuis plusieurs années afin d'assurer la sécurité de leurs employés travaillant en présence de matériaux contenant de l'amiante, et qu'elle souhaite le faire en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

Considérant que la Ville de Thetford Mines a notamment fait de nombreuses propositions en lien avec l'amiante et la santé et sécurité au travail tenant compte de la réalité sur le terrain et du long historique de travail en présence de matériaux contenant de l'amiante;

Considérant que la MRC des Appalaches, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) et les municipalités participent activement avec le milieu afin de trouver des solutions innovantes et créatives afin de favoriser le développement régional;

Considérant l'historique de la région qui doit traiter quotidiennement avec la réalité des résidus miniers amiantés;

Considérant les procédés et protocoles innovants mis en place par des organisations et des entreprises locales pour travailler avec les résidus miniers amiantés;

Considérant qu'à ce jour, ni la MRC des Appalaches, ni la SDERT, ni les municipalités et villes de la MRC des Appalaches et ni les municipalités et villes des autres MRC concernées ne participent aux réflexions actuelles;

Considérant que l'ensemble des municipalités et villes du territoire souhaitent que la région fasse partie intégrante de ces tables de discussion;

Considérant que la MRC des Appalaches souhaite participer aux réflexions de façon constructive afin de faire partie des solutions avancées;

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que les recommandations des commissaires dans le rapport final du BAPE soient au centre des discussions;

Que la MRC des Appalaches et la SDERT soient invitées à participer aux différentes discussions entourant la gestion des résidus miniers amiantés ayant lieu dans les différentes instances du Gouvernement du Québec;

Que la Municipalité de Kinnear's Mills appui la MRC des Appalaches dans une démarche de revendication d'une présence des instances municipales dans les discussions;

Que la municipalité de Kinnear's Mills transmette cette résolution au bureau de M. François Legault, premier ministre du Québec, ainsi qu'une copie à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, M. François Jacques, député de Mégantic, M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, M. Luc Provençal, député de Beauce-Nord, M. Jonathan Bolduc, préfet de la MRC de Robert-Cliche, M. Mario Groleau, maire de Tring-Jonction, M. Hughes Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de Val-des-Sources.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions compte-tenu de la COVID-19.

DIVERS

Carl Dubois compte rendu MADA sur les priorisations du sondage.

Robert Sanfaçon : demande d'ajouter de la truite dans la rivière. Prévues pour 2022.

2021-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 36.

Signé

Paul Vachon, maire

Signé

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé

Paul Vachon
Maire



KINNEAR'S MILLS

ANNEXE A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
M.R.C. DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

TERRAINS RÉSIDENTIELS (3) PLACE HARRIET-WILSON À VENDRE

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de QUATRE (4) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet-Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé au présent avis.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. **Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.**

Terrain numéro 4913569 (superficie 3 879.0 M²)

Terrain numéro 4913567 (superficie 3 334.7 M²)

Terrain numéro 4913568 (superficie 3 121.4 M²)

Les personnes intéressées à déposer une offre d'achat doivent **obligatoirement** le faire sur le formulaire mis à leur disposition par la Municipalité (lequel inclut toutes les conditions essentielles reliées à la vente). Ce formulaire est disponible au bureau de la Municipalité situé au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 12

h 30 à 16 h et le jeudi de 9 h à 12 h, ou via une demande par courriel à info@kinnearsmills.com.

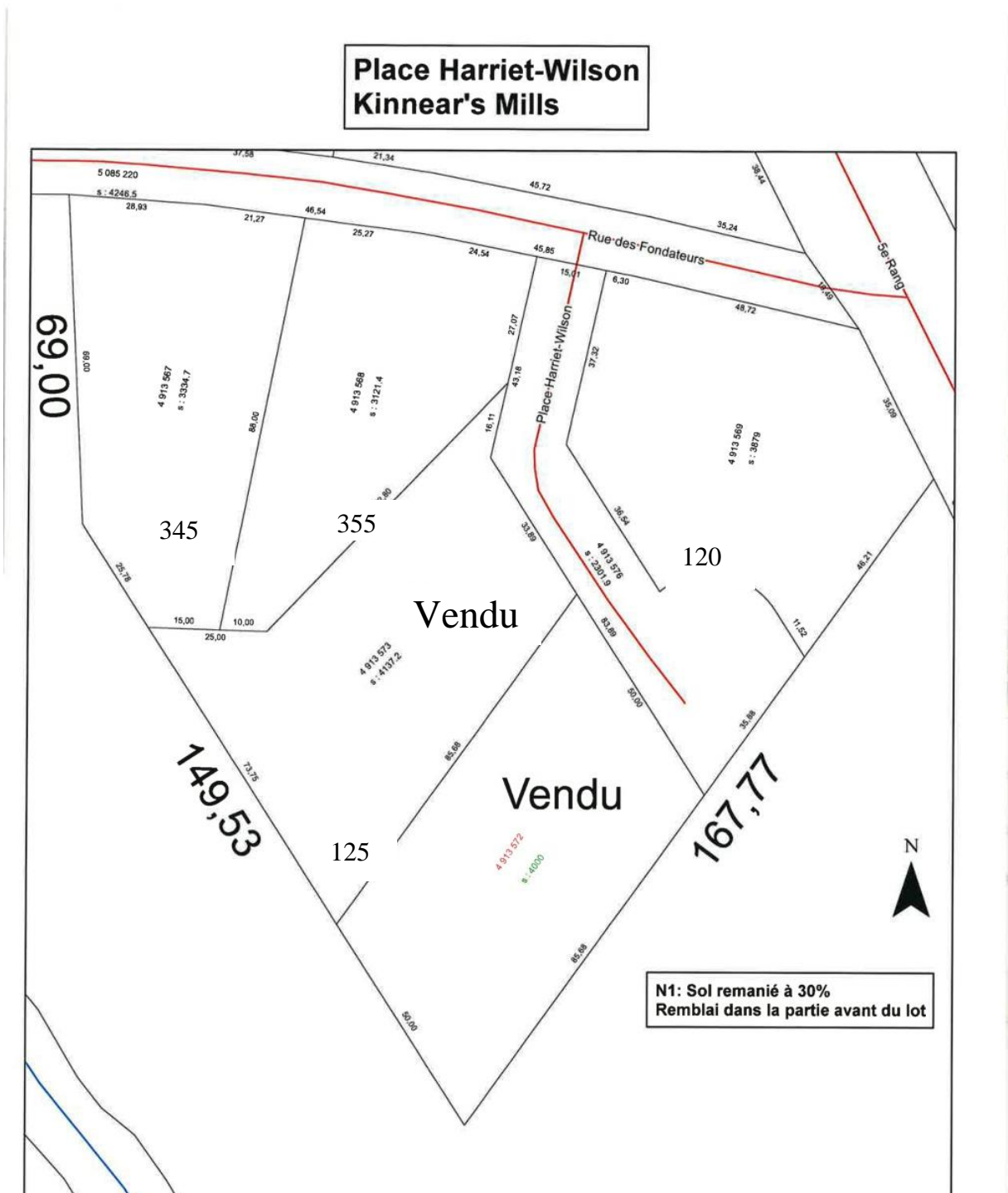
Les personnes intéressées devront indiquer à leur offre, outre le prix d'achat proposé pour le terrain, la valeur du bâtiment résidentiel qu'elles s'engagent à y construire.

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé par l'achat du terrain.

Les offres d'achat portant la signature originale devront être rendues au bureau de la Municipalité au plus tard le 28 juin 2021 à 16 h. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée.

Les offres d'achat seront valides jusqu'au 5 juillet 2021. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le 6 juillet 2021 si leur offre est acceptée ou non.

PLAN CADASTRAL – PLACE HARRIET-WILSON





ANNEXE B

FORMULAIRE À REMPLIR POUR DÉPOSER UNE OFFRE D'ACHAT

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE TROIS (3) TERRAINS RÉSIDENTIELS

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de TROIS (3) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet-Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.

COORDONNÉES DU PROMETTANT-ACHETEUR

Nom : _____

Adresse: _____

Code postal : _____

No de téléphone : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

TERRAIN CONVOITÉ

No de lot : _____

Montant offert pour le terrain : _____

Valeur du bâtiment résidentiel ou à construire (minimum 125 000 \$) : _____

CONDITIONS ESSENTIELLES RELIÉES À LA VENTE

- Les offres d'achats **doivent impérativement être faites sur le présent formulaire** dûment complété et signé par tous les promettant-acheteurs;
- Une seule offre d'achat par personne peut être déposée;
- Seules les personnes physiques peuvent déposer une offre d'achat;

- L'appel de propositions ne s'adresse pas aux commerces et industries;
- L'offre d'achat ne peut viser qu'un seul terrain;
- L'offre d'achat **portant la signature originale** devra être **rendue au bureau municipal**, au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, **sous enveloppe scellée** portant la mention « OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA PLACE HARRIET-WILSON » **au plus tard le 28 JUIN 2021, 16 H**. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel, après l'obtention d'un permis municipal et approbation des plans**, sur le terrain visé et à compléter cette construction de manière à ce qu'elle puisse être inscrite au rôle d'évaluation municipale au plus tard **dans les 12 mois** suivant l'acceptation de sa proposition par la Municipalité. À défaut, la Municipalité aura le droit d'exiger la rétrocession de l'immeuble en remboursant à l'acquéreur le prix de vente du terrain. Dans une telle éventualité, toutes les améliorations apportées à l'immeuble par l'acquéreur appartiendront à la Municipalité à titre de dommages-intérêts liquidés;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel, dont la valeur**, au moment de son inscription au rôle d'évaluation, **est égale ou supérieure à la valeur inscrite à son offre d'achat (cette valeur doit être d'au moins 125 000 \$)**. À défaut de respecter cet engagement, l'acquéreur s'engage à verser à la Municipalité la somme de 15 000 \$ à titre de dommages-intérêts liquidés.
- Cette somme devra être versée dans les 18 mois suivant l'acceptation de l'offre par la Municipalité. Cet engagement devra être garanti par une **hypothèque légale de deuxième rang** sur l'immeuble en faveur de la Municipalité;
- Si, avant d'avoir complété la construction du bâtiment résidentiel, l'acquéreur décide de vendre le terrain à un tiers, il devra d'abord l'offrir à la Municipalité au prix auquel il l'avait acquis. Celle-ci disposera alors d'un délai de 90 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. Cette condition devra être assumée par tout acquéreur subséquent de toute ou partie du terrain, incluant tout créancier hypothécaire;
- Aucune autre promotion de remboursement (i.e. taxes foncières) de la part de la municipalité, ne sera applicable à cette offre promotionnelle particulière;
- Les frais de préparation et de publication du ou des actes notariés requis pour donner suite à une proposition acceptée par la Municipalité seront à la charge de l'acquéreur. Ledit acte devra être signé avant le 30 septembre 2021.
- La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé pour l'achat du terrain.
- La Municipalité se réserve le droit d'offrir à un promettant-acheteur dont la proposition n'aura pas été retenue un autre terrain, parmi ceux pour lesquels la Municipalité demande des propositions, qui n'aura pas fait l'objet de proposition et ce, aux mêmes prix et conditions;
- Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Claudette Perreault pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires;
- Les offres d'achat sont **valides jusqu'au 5 juillet 2021**. La Municipalité informera les promettant-acheteurs **au plus tard le 6 juillet 2021** si leur offre est acceptée ou non.

- Si une offre d'achat est acceptée par la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière verra à publier subséquemment un avis énonçant la teneur du bien vendu, le prix de l'aliénation et les engagements imposés à l'acquéreur ainsi que l'identité de l'acquéreur, conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

Par la signature du présent formulaire, je reconnais offrir d'acquérir l'immeuble spécifié, tel que vu. Je reconnais avoir lu et compris toutes les conditions ci-avant énoncées et m'engage à les respecter.

Signé à _____ le _____ 2021

Signature du (des) futur(s) acquéreur (s) :

ANNEXE C

TERRAIN RUE GUY

